

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Environnement

Besançon, le 9 octobre 2020

Préservation des milieux aquatiques : un enjeu partagé par tous

Le groupe technique « Connaissance » de la Conférence départementale de l'eau* co-présidé par Béatrix Loizon, Vice-présidente du Département du Doubs en charge de l'environnement, de la trame verte et bleue et de l'espace rural et périurbain, et par Patrick Vauterin, Directeur départemental des Territoires du Doubs, s'est tenu ce 9 octobre à l'Hôtel du Département du Doubs, avec une soixantaine d'acteurs du territoire – en présentiel et en visioconférence (services du Département et de l'État, syndicats de rivières, associations de protection de l'environnement et représentants de la profession agricole...).

Cette matinée a permis de partager un bilan objectif de la qualité des milieux aquatiques dans le Doubs, d'échanger autour des résultats du Programme Atelier de la Loue réalisé par les chercheurs de l'Université de Franche-Comté entre 2015 et 2019 et d'apporter des perspectives.

Sur la question de la **qualité des milieux aquatiques**, le constat reste préoccupant malgré les nombreuses actions conduites : seulement 21 % des masses d'eau sont en bon ou en très bon état selon l'Agence de l'eau contre 48 % à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée.

Exceptées les populations d'ombres communs, les peuplements de poissons montrent une tendance nette à la dégradation ces dernières années, a expliqué la fédération de pêche du Doubs. En cause, selon l'Université de Franche-Comté, un ensemble de pressions liées aux activités humaines (agriculture, rurbanisation...) et au changement climatique global. Le programme Nutri'karst mené par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) en partenariat avec la Chambre d'agriculture, en quantifiera l'impact.

À l'issue de la réunion, l'ensemble des participants a salué l'existence de cette instance de dialogue et de partage de connaissances comme étant un lieu unique en France, et a décidé d'engager rapidement des actions pour atteindre les objectifs suivants :

- **Continuer à mieux anticiper les effets du changement climatique** grâce aux études scientifiques et aux suivis de la qualité des cours d'eau menés par l'Agence de l'eau, le Département et la fédération de pêche du Doubs,
- **Mettre en place un site départemental de l'eau** et acquérir un logiciel dédié pour communiquer sur les données produites et les actions menées,
- **Réduire les pollutions diffuses au niveau des bassins karstiques les plus fragiles** en s'appuyant sur les travaux des groupes techniques « Agricole » et « Assainissement ».

** Pour rappel, la Conférence départementale de l'eau a été mise en place conjointement par l'État et le Département du Doubs, suite aux épisodes de mortalités piscicoles survenus sur la Loue en 2010 et 2011.*

Contact presse

Préfecture du Doubs – Cabinet du préfet : pref-communication@doubs.gouv.fr – 03 81 25 10 70
Conseil départemental du Doubs : helene.wokowski-pierre@doubs.fr – 03 81 25 80 84